

Fiche-action N°1 – 2026

Contrat territorial d'accueil et d'intégration de Marseille

Région	Département
<i>Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>	<i>Bouches-du-Rhône</i>

Les données budgétaires et financières font l'objet d'un formulaire distinct. La présente fiche vise à recueillir les éléments relatifs au contenu de l'action, à ses indicateurs de suivi, à ses modalités de déploiement et à son bilan quantitatif et qualitatif.

I. Informations générales		
Fiche n°1	Intitulé de l'action	
Apprentissage de la langue, médiation et autonomisation		
S'agit-il d'une action nouvelle ?	Porteur prévisionnel de l'action Préciser l'identité du porteur s'il est déjà connu (CCAS, nom association)	Modalités de sélection du porteur
Thématiques couvertes par l'action		
<i>Pour chaque thématique mentionnée, il est obligatoire de renseigner des objectifs de valeur cible quant aux indicateurs nationaux associés à la thématique</i>		
Description de l'action		
<i>Décrire précisément l'action en indiquant le constat qui la motive, les besoins qu'elle vise à satisfaire, ses modalités de mise en œuvre, le calendrier prévisionnel de déploiement ainsi que les effets concrets qui en sont attendus sur les parcours d'intégration des bénéficiaires.</i>		
Partenaires mobilisés dans le cadre de l'action		
	Commentaires <i>Préciser les partenaires mobilisés et, le cas échéant, leur rôle dans la mise en œuvre de l'action</i>	

II. Indicateurs de suivi et d'évaluation (présentant un caractère obligatoire)

Cette partie doit obligatoirement être renseignée pour toute action inscrite dans un projet de CTAI. Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les axes qui serviront à l'évaluation de l'action.		Objectif prévisionnel <i>Valeur cible</i>	Réalisé
Étrangers en situation régulière éligibles	Nombre total d'étrangers éligibles (total H/F)		
	Hommes		
	Femmes		
	Bénéficiaires de la protection internationale (BPI)		
	Bénéficiaires de la protection temporaire (BPT)		
Acteurs de l'intégration	Nombre		
	Structures mobilisées		
Apprentissage du français à visée générale	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de personnes formées		
	Nombre de bénéficiaires ayant progressé d'au moins un niveau entre le début et la fin de la formation		
	Nombre de bénéficiaires qui n'avaient pas le niveau A2 et qui l'ont obtenu (tendanciel)		
Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle (y compris Apprentissage du français à visée professionnelle)	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de bénéficiaires hommes en emploi à l'issue du parcours (qu'importe la durée du contrat)		
	Nombre de bénéficiaires femmes en emploi à l'issue du parcours (qu'importe la durée du contrat)		
	Nombre de bénéficiaires hommes en emploi durable à l'issue du parcours <i>Un emploi durable correspond à tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soient la nature et le type</i>		
	Nombre de bénéficiaires femmes en emploi durable à l'issue du parcours <i>Un emploi durable correspond à tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soient la nature et le type</i>		
Accès au logement	Nombre d'heures de formation (ateliers de sensibilisation y compris) dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de ménages en hébergement à l'issue du parcours		
	Nombre de ménages ayant pu accéder à un logement pérenne à l'issue du parcours <i>Logement public ou privé, résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs et non en solution transitoire type hébergement</i>		
Accès à la santé	Nombre de recours l'interprétariat professionnel sur l'offre de soin globale		
	Nombre d'EPA/BPI informés sur le système de santé en France		
Accès à la santé mentale	Nombre de bénéficiaires d'ateliers de sensibilisation en santé mentale à destination du public EPA/BPI		
	Nombre de bénéficiaires d'ateliers de sensibilisation en santé mentale à destination des professionnels		
	Nombre de recours l'interprétariat professionnel		
Accès aux droits	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de personnes accompagnées		
Accès au sport	Nombre de bénéficiaires pratiquant une activité sportive grâce au CTAI		

Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques	Nombre de bénéficiaires ayant participé à une action culturelle et artistique		
Aide à la mobilité	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Indicateur optionnel : Nombre de bénéficiaires ayant pu accéder à un abonnement au service public local de transport		
Aide à la parentalité - Garde d'enfants	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de places en crèche/halte-garderie mobilisées		
Appropriation des principes de la République et des usages de la société française	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de bénéficiaires de la formation		
Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de bénéficiaires de la formation		
Actions en direction des acteurs de l'intégration - Professionnalisation des acteurs	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre d'ateliers de professionnalisation mis en place		

III. Indicateurs optionnels

L'ajout d'indicateurs, définis localement par la collectivité signataire, est facultatif et à la libre appréciation de celle-ci. Le cas échéant, pour chaque indicateur ajouté, préciser son unité de mesure et, si nécessaire, la source de la donnée utilisée.

Thématique <i>Veuillez renseigner la thématique correspondante</i>	Indicateurs optionnels de suivi et d'évaluation	Objectif <i>Valeur cible</i>	Réalisé

IV. Moyens humains mobilisés pour déployer l'action (État et collectivités signataires)

<i>Les informations à apporter doivent porter sur l'intégralité de la période de déploiement de l'action.</i>	Objectif <i>Valeur cible</i>	Réalisé
ETPT relevant du poste de coordonnateur territorial		
Autres ETPT affecté par la collectivité signataire		

V. Commentaires éventuels sur le déploiement de l'action (à compléter en année N)

Préciser, le cas échéant, les modalités de déploiement prévues en année n : calendrier, étapes de mise en œuvre, montée en charge, territoires ou publics ciblés, ajustements opérationnels et points de vigilance.

Cette rubrique porte uniquement sur l'exercice en cours et ne concerne pas la reconduction éventuelle en année n+1.

VI. Appréciation globale du bilan de l'action (à compléter en année N+1)

Votre appréciation doit répondre a minima aux quatre questions suivantes :

L'action a-t-elle été réalisée comme prévu ?

Les objectifs ont-ils été atteints ?

Quelles difficultés ont été rencontrées ?

L'action doit-elle être reconduite, adaptée ou arrêtée ?

Fiche-action N°2 – 2026

Contrat territorial d'accueil et d'intégration de Marseille

Région	Département
<i>Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>	<i>Bouches-du-Rhône</i>

Les données budgétaires et financières font l'objet d'un formulaire distinct. La présente fiche vise à recueillir les éléments relatifs au contenu de l'action, à ses indicateurs de suivi, à ses modalités de déploiement et à son bilan quantitatif et qualitatif.

I. Informations générales		
Fiche n°2	Intitulé de l'action	
Accès aux droits, médiation administrative et sécurisation des parcours		
S'agit-il d'une action nouvelle ?	Porteur prévisionnel de l'action Préciser l'identité du porteur s'il est déjà connu (CCAS, nom association)	Modalités de sélection du porteur
Thématiques couvertes par l'action		
<i>Pour chaque thématique mentionnée, il est obligatoire de renseigner des objectifs de valeur cible quant aux indicateurs nationaux associés à la thématique</i>		
Description de l'action		
<i>Décrire précisément l'action en indiquant le constat qui la motive, les besoins qu'elle vise à satisfaire, ses modalités de mise en œuvre, le calendrier prévisionnel de déploiement ainsi que les effets concrets qui en sont attendus sur les parcours d'intégration des bénéficiaires.</i>		
Partenaires mobilisés dans le cadre de l'action		
	Commentaires	
	<i>Préciser les partenaires mobilisés et, le cas échéant, leur rôle dans la mise en œuvre de l'action</i>	

II. Indicateurs de suivi et d'évaluation (présentant un caractère obligatoire)

Cette partie doit obligatoirement être renseignée pour toute action inscrite dans un projet de CTAI. Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les axes qui serviront à l'évaluation de l'action.		Objectif prévisionnel <i>Valeur cible</i>	Réalisé
Étrangers en situation régulière éligibles	Nombre total d'étrangers éligibles (total H/F)		
	Hommes		
	Femmes		
	Bénéficiaires de la protection internationale (BPI)		
	Bénéficiaires de la protection temporaire (BPT)		
Acteurs de l'intégration	Nombre		
	Structures mobilisées		
Apprentissage du français à visée générale	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de personnes formées		
	Nombre de bénéficiaires ayant progressé d'au moins un niveau entre le début et la fin de la formation		
	Nombre de bénéficiaires qui n'avaient pas le niveau A2 et qui l'ont obtenu (tendanciel)		
Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle (y compris Apprentissage du français à visée professionnelle)	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de bénéficiaires hommes en emploi à l'issue du parcours (qu'importe la durée du contrat)		
	Nombre de bénéficiaires femmes en emploi à l'issue du parcours (qu'importe la durée du contrat)		
	Nombre de bénéficiaires hommes en emploi durable à l'issue du parcours <i>Un emploi durable correspond à tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soient la nature et le type</i>		
	Nombre de bénéficiaires femmes en emploi durable à l'issue du parcours <i>Un emploi durable correspond à tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soient la nature et le type</i>		
Accès au logement	Nombre d'heures de formation (ateliers de sensibilisation y compris) dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de ménages en hébergement à l'issue du parcours		
	Nombre de ménages ayant pu accéder à un logement pérenne à l'issue du parcours <i>Logement public ou privé, résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs et non en solution transitoire type hébergement</i>		
Accès à la santé	Nombre de recours l'interprétariat professionnel sur l'offre de soin globale		
	Nombre d'EPA/BPI informés sur le système de santé en France		
Accès à la santé mentale	Nombre de bénéficiaires d'ateliers de sensibilisation en santé mentale à destination du public EPA/BPI		
	Nombre de bénéficiaires d'ateliers de sensibilisation en santé mentale à destination des professionnels		
	Nombre de recours l'interprétariat professionnel		
Accès aux droits	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de personnes accompagnées		
Accès au sport	Nombre de bénéficiaires pratiquant une activité sportive grâce au CTAI		

Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques	Nombre de bénéficiaires ayant participé à une action culturelle et artistique		
Aide à la mobilité	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Indicateur optionnel : Nombre de bénéficiaires ayant pu accéder à un abonnement au service public local de transport		
Aide à la parentalité - Garde d'enfants	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de places en crèche/halte-garderie mobilisées		
Appropriation des principes de la République et des usages de la société française	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de bénéficiaires de la formation		
Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de bénéficiaires de la formation		
Actions en direction des acteurs de l'intégration - Professionnalisation des acteurs	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre d'ateliers de professionnalisation mis en place		

III. Indicateurs optionnels

L'ajout d'indicateurs, définis localement par la collectivité signataire, est facultatif et à la libre appréciation de celle-ci. Le cas échéant, pour chaque indicateur ajouté, préciser son unité de mesure et, si nécessaire, la source de la donnée utilisée.

Thématique <i>Veuillez renseigner la thématique correspondante</i>	Indicateurs optionnels de suivi et d'évaluation	Objectif <i>Valeur cible</i>	Réalisé

IV. Moyens humains mobilisés pour déployer l'action (État et collectivités signataires)

<i>Les informations à apporter doivent porter sur l'intégralité de la période de déploiement de l'action.</i>	Objectif <i>Valeur cible</i>	Réalisé
ETPT relevant du poste de coordonnateur territorial		
Autres ETPT affecté par la collectivité signataire		

V. Commentaires éventuels sur le déploiement de l'action (à compléter en année N)

Préciser, le cas échéant, les modalités de déploiement prévues en année n : calendrier, étapes de mise en œuvre, montée en charge, territoires ou publics ciblés, ajustements opérationnels et points de vigilance.

Cette rubrique porte uniquement sur l'exercice en cours et ne concerne pas la reconduction éventuelle en année n+1.

VI. Appréciation globale du bilan de l'action (à compléter en année N+1)

Votre appréciation doit répondre a minima aux quatre questions suivantes :

L'action a-t-elle été réalisée comme prévu ?

Les objectifs ont-ils été atteints ?

Quelles difficultés ont été rencontrées ?

L'action doit-elle être reconduite, adaptée ou arrêtée ?

Fiche-action N°3 – 2026

Contrat territorial d'accueil et d'intégration de Marseille

Région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département

Bouches-du-Rhône

Les données budgétaires et financières font l'objet d'un formulaire distinct. La présente fiche vise à recueillir les éléments relatifs au contenu de l'action, à ses indicateurs de suivi, à ses modalités de déploiement et à son bilan quantitatif et qualitatif.

I. Informations générales

Fiche n°3

Intitulé de l'action

Intégration socio-
professionnelle,
contextualisation
métiers et
reconnaissance des
compétences

**S'agit-il d'une action
nouvelle ?**

Porteur prévisionnel de l'action

Préciser l'identité du porteur s'il est déjà connu (CCAS, nom association)

**Modalités de sélection du
porteur**

Thématiques couvertes par l'action

Pour chaque thématique mentionnée, il est obligatoire de renseigner des objectifs de valeur cible quant aux indicateurs nationaux associés à la thématique

Description de l'action

Décrire précisément l'action en indiquant le constat qui la motive, les besoins qu'elle vise à satisfaire, ses modalités de mise en œuvre, le calendrier prévisionnel de déploiement ainsi que les effets concrets qui en sont attendus sur les parcours d'intégration des bénéficiaires.

Partenaires mobilisés dans le cadre de l'action

Commentaires

Préciser les partenaires mobilisés et, le cas échéant, leur rôle dans la mise en œuvre de l'action

II. Indicateurs de suivi et d'évaluation (présentant un caractère obligatoire)

<i>Cette partie doit obligatoirement être renseignée pour toute action inscrite dans un projet de CTAI. Dans ce cadre, il conviendra de renseigner tous les axes qui serviront à l'évaluation de l'action.</i>		Objectif prévisionnel <i>Valeur cible</i>	Réalisé
Étrangers en situation régulière éligibles	Nombre total d'étrangers éligibles (total H/F)		
	Hommes		
	Femmes		
	Bénéficiaires de la protection internationale (BPI)		
	Bénéficiaires de la protection temporaire (BPT)		
Acteurs de l'intégration	Nombre		
	Structures mobilisées		
Apprentissage du français à visée générale	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de personnes formées		
	Nombre de bénéficiaires ayant progressé d'au moins un niveau entre le début et la fin de la formation		
	Nombre de bénéficiaires qui n'avaient pas le niveau A2 et qui l'ont obtenu (tendanciel)		
Accompagnement vers / Accès à l'emploi et à la formation professionnelle (y compris Apprentissage du français à visée professionnelle)	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de bénéficiaires hommes en emploi à l'issue du parcours (qu'importe la durée du contrat)		
	Nombre de bénéficiaires femmes en emploi à l'issue du parcours (qu'importe la durée du contrat)		
	Nombre de bénéficiaires hommes en emploi durable à l'issue du parcours <i>Un emploi durable correspond à tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soient la nature et le type</i>		
	Nombre de bénéficiaires femmes en emploi durable à l'issue du parcours <i>Un emploi durable correspond à tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soient la nature et le type</i>		
Accès au logement	Nombre d'heures de formation (ateliers de sensibilisation y compris) dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de ménages en hébergement à l'issue du parcours		
	Nombre de ménages ayant pu accéder à un logement pérenne à l'issue du parcours <i>Logement public ou privé, résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs et non en solution transitoire type hébergement</i>		
Accès à la santé	Nombre de recours l'interprétariat professionnel sur l'offre de soin globale		
	Nombre d'EPA/BPI informés sur le système de santé en France		
Accès à la santé mentale	Nombre de bénéficiaires d'ateliers de sensibilisation en santé mentale à destination du public EPA/BPI		
	Nombre de bénéficiaires d'ateliers de sensibilisation en santé mentale à destination des professionnels		
	Nombre de recours l'interprétariat professionnel		
Accès aux droits	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de personnes accompagnées		
Accès au sport	Nombre de bénéficiaires pratiquant une activité sportive grâce au CTAI		
Accès à la culture / aux pratiques culturelles et artistiques	Nombre de bénéficiaires ayant participé à une action culturelle et artistique		

Aide à la mobilité	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	<u>Indicateur optionnel</u> : Nombre de bénéficiaires ayant pu accéder à un abonnement au service public local de transport		
	<u>Indicateur optionnel</u> : Nombre de personnes accompagnées dans un parcours de formation à la mobilité ayant obtenu une certification <i>Attestation de sécurité routière, brevet de sécurité routière, code de la route ou permis de conduire, le permis AM (cyclomoteur)</i>		
Aide à la parentalité - Garde d'enfants	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de places en crèche/halte-garderie mobilisées		
Appropriation des principes de la République et des usages de la société française	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de bénéficiaires de la formation		
	Nombre de bénéficiaires qui préparent l'examen civique		
Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre de bénéficiaires de la formation		
	<u>Indicateur optionnel</u> : Nombre d'actions en lien avec FRELLO		
Actions en direction des acteurs de l'intégration - Professionnalisation des acteurs	Nombre d'heures de formation dispensées, indépendamment du nombre de bénéficiaires <i>Pour une formation de 10 heures dispensées à 20 bénéficiaires, compter 10 heures et non 10x20=200 heures</i>		
	Nombre d'ateliers de professionnalisation mis en place		

III. Indicateurs optionnels

L'ajout d'indicateurs, définis localement par la collectivité signataire, est facultatif et à la libre appréciation de celle-ci. Le cas échéant, pour chaque indicateur ajouté, préciser son unité de mesure et, si nécessaire, la source de la donnée utilisée.

Thématique <i>Veillez renseigner la thématique correspondante</i>	Indicateurs optionnels de suivi et d'évaluation	Objectif <i>Valeur cible</i>	Réalisé

IV. Moyens humains mobilisés pour déployer l'action (État et collectivités signataires)

<i>Les informations à apporter doivent porter sur l'intégralité de la période de déploiement de l'action.</i>	Objectif <i>Valeur cible</i>	Réalisé
ETPT relevant du poste de coordonnateur territorial		
Autres ETPT affecté par la collectivité signataire		

V. Commentaires éventuels sur le déploiement de l'action (à compléter en année N)

Préciser, le cas échéant, les modalités de déploiement prévues en année n : calendrier, étapes de mise en œuvre, montée en charge, territoires ou publics ciblés, ajustements opérationnels et points de vigilance.

Cette rubrique porte uniquement sur l'exercice en cours et ne concerne pas la reconduction éventuelle en année n+1.

VI. Appréciation globale du bilan de l'action (à compléter en année N+1)

Votre appréciation doit répondre a minima aux quatre questions suivantes :

L'action a-t-elle été réalisée comme prévu ?

Les objectifs ont-ils été atteints ?

Quelles difficultés ont été rencontrées ?

L'action doit-elle être reconduite, adaptée ou arrêtée ?